



DELIBERATION

Objet : Vœu pour le maintien de classe au sein de l'école Victor Hugo d'Andrézieux-Bouthéon

Le 20 avril 2026, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Pascale DUMAZET, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Marc MONTEUX, Marie-Claire GRANGE, Hélène FABRE, Carl INCORVAIA, Nicole BRUEL, Bernadette PONSON, Muriel SPADA, Louis BELLE, Noélie SEGUIN, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Maryline PIOT, Fabien CHAPARD, Cheryl-Anne GAUTHIER, Marie MONTET, Niyazi KARA, Morgane DELORME, Taner KAYNAR, Marcel JACOB, Eric LAGER, Elena BALLANDRAS, Véronique BLOMME, Pascal CAMPEGGIA.

Procurations : Monsieur Eric VOCANSON à Madame Hélène FABRE, Madame Chloé PETIT à Monsieur Marcel JACOB, Monsieur Ludovic CEYTE à Monsieur Pascal CAMPEGGIA.

Absent : Monsieur Ludovic MAGALHAES.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire fait lecture d'une proposition de vœu transmis par le groupe « Pour un Envol durable » visant à ce que le Conseil Municipal exprime son opposition à la fermeture d'une classe au sein de l'école Victor Hugo située à Bouthéon.

Ainsi, le vœu suivant est proposé :

La dernière réunion du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale et de la fixation de la nouvelle carte scolaire (CDEN) pour l'année scolaire 2026/2027, est venue confirmer la possible fermeture d'une classe sur l'école Victor Hugo de Bouthéon pour la rentrée prochaine.

Cette annonce suscite une réelle inquiétude, tant chez les élus que chez les équipes éducatives et les familles. En effet, elle entraînerait une augmentation significative du nombre d'élèves par classe qui s'élèverait à 28,43 contre 24,88 avec huit classes, comme actuellement. Pourtant, les effectifs demeurent significatifs, et la rentrée 2026 ne devrait pas voir de baisse du nombre d'élèves d'après les dernières informations en notre possession et d'ores-et-déjà renseignés sur ONDE.

Dans cette école, comme dans les autres établissements présents sur la commune, les enjeux éducatifs sont déterminants et la présence d'un encadrement renforcé constitue un facteur essentiel de réussite pour les enfants. C'est bien dans cette optique que la Ville d'Andrézieux-

Bouthéon a régulièrement fait évoluer sa sectorisation pour tendre vers un équilibre dans la répartition des effectifs scolaires. De même, la commune est particulièrement attentive à offrir des conditions d'accueil optimales aux petits Andréziens-Bouthéonnais et aux enseignants. Ainsi, elle a engagé des fonds importants pour ses écoles et notamment le groupe scolaire Victor Hugo. Cette réhabilitation, représentant un investissement de près de 2 millions d'euros, témoigne de cette volonté d'offrir aux enfants des conditions d'apprentissage de qualité.

Ces efforts ne peuvent être déconnectés des décisions prises en matière de carte scolaire.

Par ailleurs, les mouvements de population, les dérogations scolaires ou encore les dynamiques propres à chaque secteur peuvent rapidement modifier les équilibres constatés aujourd'hui.

Dans ce contexte, fermer une classe sur l'école Victor Hugo apparaît prématuré et préjudiciable à la qualité de l'enseignement. C'est pourquoi le Conseil municipal d'Andrézieux-Bouthéon, à l'unanimité :

- **EXPRIME** son opposition à la fermeture de classe envisagée ;
- **REAFFIRME** son attachement à un service public d'éducation de qualité, au plus près des besoins des enfants ;
- **DEMANDE** à la Direction académique de reconsidérer sa décision au regard des réalités locales ;
- **SOUHAITE** qu'aucune fermeture de classe ne soit actée sans une analyse approfondie, concertée et tenant compte des spécificités de notre territoire ;
- **APPELLE** à un dialogue renforcé entre l'État et la collectivité, dans l'intérêt des élèves, de leurs familles, et des équipes pédagogiques.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 21 avril 2026

**Le Maire,
François DRIOL**



**Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET**

